

Comment diffuser et valoriser les développements logiciels des laboratoires à travers PLUME ?

Mercredi 23 Septembre 2009



www.cnrs.fr

La politique de valorisation des logiciels au CNRS

Eric THIBAUT



P. 2

La valorisation des logiciels

1 | La politique

1.1 | Le transfert

1.2 | Gratuit et/ou commercial

2 | Les processus

2.1 | La déclaration

2.2 | La valorisation

3 | L'exploitation

3.1 | Les partenariats

3.2 | La création de start up

3.2 | **Les retours financiers**

1.1 | Le transfert: Mission



P. 3

Code de la recherche

Art. L. 112-1. - La recherche publique a pour objectifs :

- a) Le développement et le progrès de la recherche dans tous les domaines de la connaissance ;
- b) **La valorisation des résultats de la recherche ;**
- c) La diffusion des connaissances scientifiques

La valorisation est une mission des organismes de

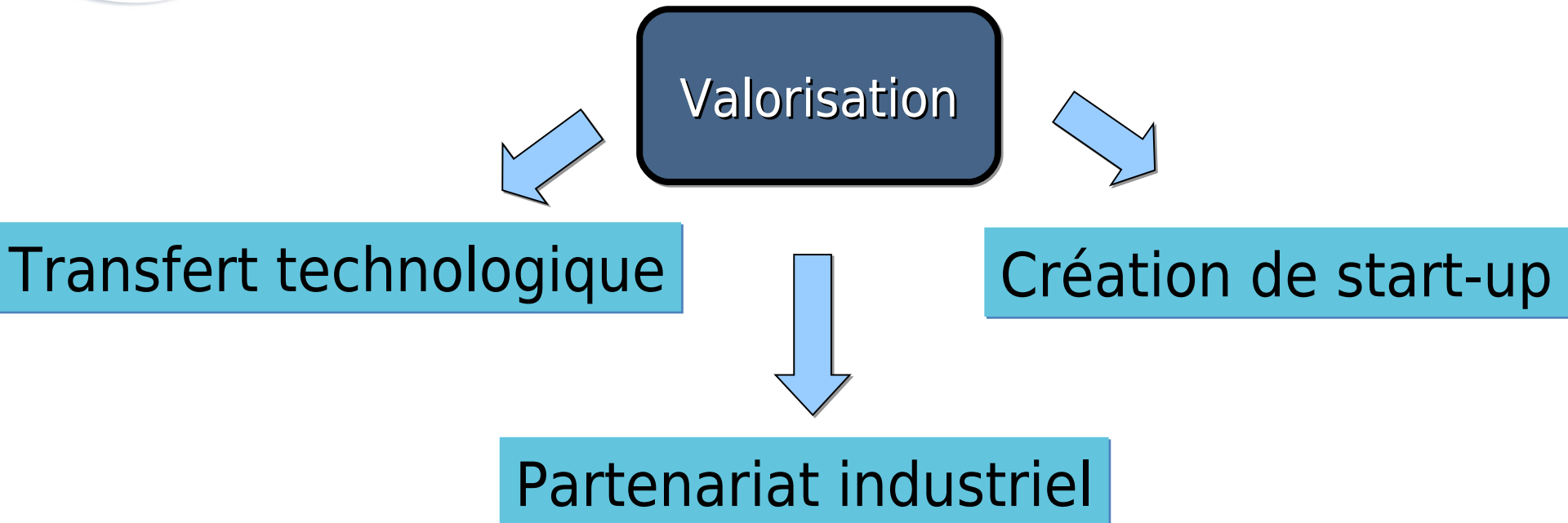
- d) La formation à la recherche et par la recherche.

1.1 | Le transfert: Valorisation



P. 4

Quelle compréhension de la valorisation par les organismes de recherche ?





P. 5

1.1 | Le transfert: Stratégie

Obtenir un transfert

Sortir les technologies des laboratoires du laboratoire vers un industriel qui concevra des biens et des services à destination du public.

Accompagner les développements (impact sur le partenariat).

➔ Objectif est un transfert **effectif**

Moyens

Propriété intellectuelle (brevet, logiciel),
Acte de transfert (licence d'exploitation)



P. 6

1.2 | Gratuit et/ou commercial: Responsabilité du choix

- QUI ? : Le propriétaire du logiciel est celui qui choisit la licence
- Si un logiciel est développé par des chercheurs CNRS, dévolution des droits patrimoniaux au CNRS
 - reproduction, traduction, adaptation
 - mise sur le marché à titre onéreux ou gratuit
- Les droits moraux restent acquis à l'auteur

Avis de l'auteur sur le mode de valorisation préconisé

 lutter contre la valorisation directe des chercheurs via le site de leur labo

2.1 | La déclaration du logiciel: Evaluation de l'innovation



Déclaration formulée par le laboratoire avec le conseil du



Descriptif du
projet de transfert

Déclaration
d'invention

Les dossiers sont la formalisation d'un **dialogue** entre le laboratoire et le SPV



P. 8

2.1 | La déclaration de logiciel: Objectifs



Déclaration
d'invention

- ♦ Rassembler les éléments nécessaires au dépôt du logiciel
 - ↳ Preuve de l'antériorité des droits de PI
- ♦ Identifier les auteurs et les propriétaires potentiels des droits
- ♦ Identifier la possibilité de dépôt de brevet, en cas d'association avec des éléments techniques
 - ↳ Dépôt de brevet possible aux USA
- ♦ Aider à la prise de décision sur la pertinence et la stratégie de protection
- ♦ Anticiper sur la recherche de partenaires industriels ou la création d'entreprise
 - ↳ Les auteurs peuvent identifier des partenaires
- ♦ Estimer la participation respective de chaque partie prenante
 - ↳ Répartition des frais
 - ↳ Retour financier sur exploitation

2.1 | La déclaration: Préparation du dépôt



P. 9

- ◆ Indications de base nécessaires au dépôt auprès de l'APP
- ◆ Description fonctionnelle
 - ↳ Portrait du logiciel
- ◆ Origines du logiciel
 - ↳ Œuvre première ?
 - ↳ Codes préexistants, autres auteurs
- ◆ Traçabilité
 - ↳ Diffusions ?
- ◆ Cadre contractuel
 - ↳ Revendications des droits de PI
 - ↳ Retours financiers
- ◆ Propriété de l'oeuvre
 - ↳ Employeur propriétaire

2.1 | La déclaration: Préparation de la valorisation



Application

P. 10

- ◆ Domaines d'application envisagés
- ◆ Quel problème technique est résolu ?
- ◆ Comment ce problème technique est résolu ?
- ◆ Existe-t-il d'autre outils permettant de résoudre ce problème ?
- ◆ Quels sont les avantages et les originalités du logiciel ?

Validation

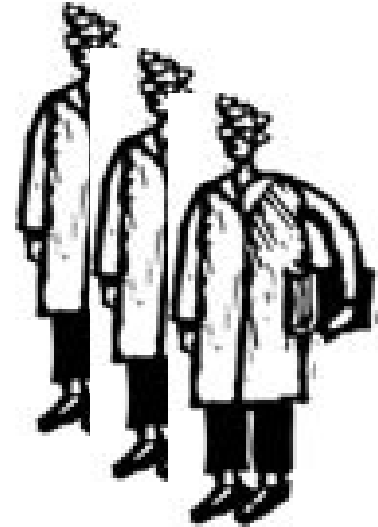
- ◆ Logiciel testé, débogué ?
- ◆ Manuel d'utilisation ?
- ◆ Systèmes d'exploitation, compatibilité avec d'autres systèmes ?
- ◆ Développements nécessaires ?
- ◆ Collaboration prévue ? Partenariat ?
- ◆ Licence envisagée

2.1 | La déclaration: Préparation de la gestion PI et intéressement



P. 11

- ◆ Liste des auteurs
- ◆ Répartition des parts créatives
- ◆ Liste des auteurs du manuel d'utilisation
- ◆ Fiche individuelle d'auteur
- ◆ Visas



2.2 | La valorisation du logiciel: Le dépôt



P. 12

- ◆ Absence de formalités
 - un logiciel est protégé par le droit d'auteur,
 - copyright utile pour certains pays
- ◆ Intérêt du dépôt : donner une date certaine
- ◆ Accord des copropriétaires (Si dépôt au seul nom du CNRS, cela n'implique pas que le logiciel est la pleine propriété du CNRS, mais on fait le maximum pour faire apparaître les copropriétaires)
- ◆ L'APP délivre un IDDN, carte d'identité de l'œuvre
- ◆ Protection du nom par un dépôt de marque

↳ Disponibilité du nom
↳ Industriel

2.2 | La valorisation du logiciel: Le processus



P.13

◆ SPV : la déclaratio



◆ DPI – service du transfert de technologie: le dépôt

◆ DPI – CESPI: Décision de valorisation (savoir faire, libre, commercial...)



CESPI



◆ FIST: Si commercial, mise en place de l'accord d'exploitation

◆ SPV : Si licence CeCILL, suivi de la licence

3.1 | L'exploitation: Les partenariats



P.14

- ◆ Accord cadre: France Telecom, EADS, PSA, Renault...
- ◆ La chaire Ecole Polytechnique – Microsoft – CNRS: « Optimisation et Développement Durable »
Objectif : s'attaquer efficacement à des problèmes d'optimisation stochastique multi-objectifs pour les appliquer à des problèmes liés à des politiques de développement durable
- ◆ Contrats de collaboration de recherche /Thèses:
Clause logiciel

3.2 | L'exploitation: La création de start-up



P.15

- ◆ en 2008, sur 48 start up (issues ou adossées), 6 exploitent un logiciel (dont 5 issues)

- ◆ Quelques exemples:
 - ◆ Mahytec (simulation)
 - ◆ Em@system (plateforme maintenance)
 - ◆ Hilabs (vitrines intelligentes)
 - ◆ Lemoptix (Modélisation MEMS)

- ◆ Vekia:
 - ◆ Gestion prévisionnelle d'affluence et d'optimisation de la chaîne logistique
 - ◆ 25-1 (MàD)



3.3 | L'exploitation: Les retours financiers



P.16

◆ Les retours sur licences / sur transfert de savoir faire:

- ◆ cession (cash libérateur),
- ◆ exploitation (% des ventes)

Année	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Montant (€)	375 150	164 731	218 627	279 466	423 640	112 818	146 661
Nombre	27 (21 nouvelles)	24	24	31	24	20	30

◆ L'intéressement des auteurs (2008):

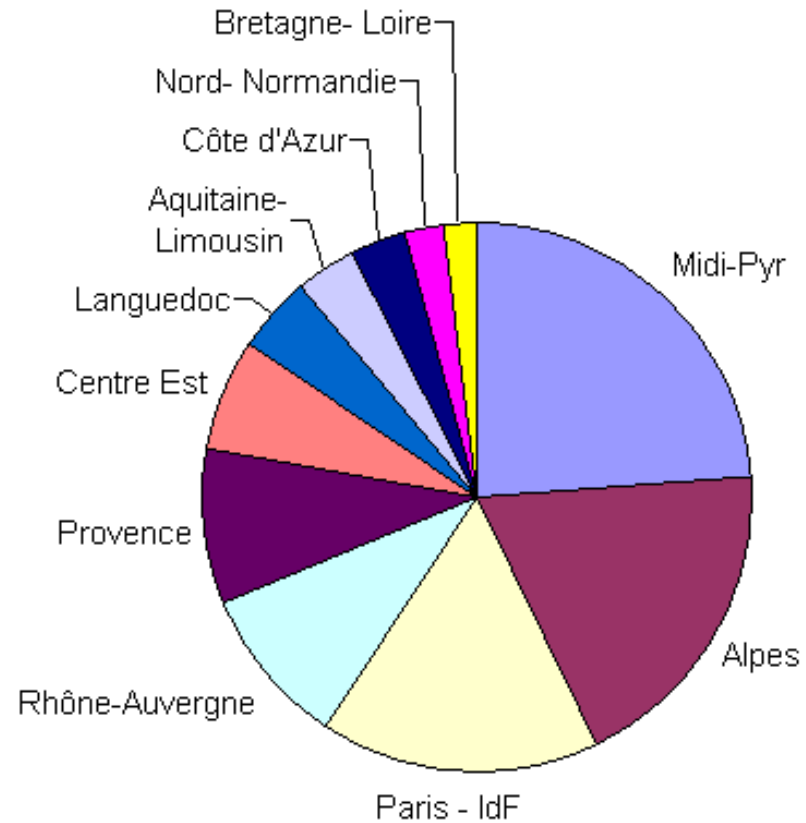
- ◆ 2 auteurs / logiciel (de 1 à 5/logiciels - 35 en tout)
- ◆ 2200 € en moyenne (de 15 à 15000 €)

R é p a r t i t i o n G é o g r a p h i q u e



P.17

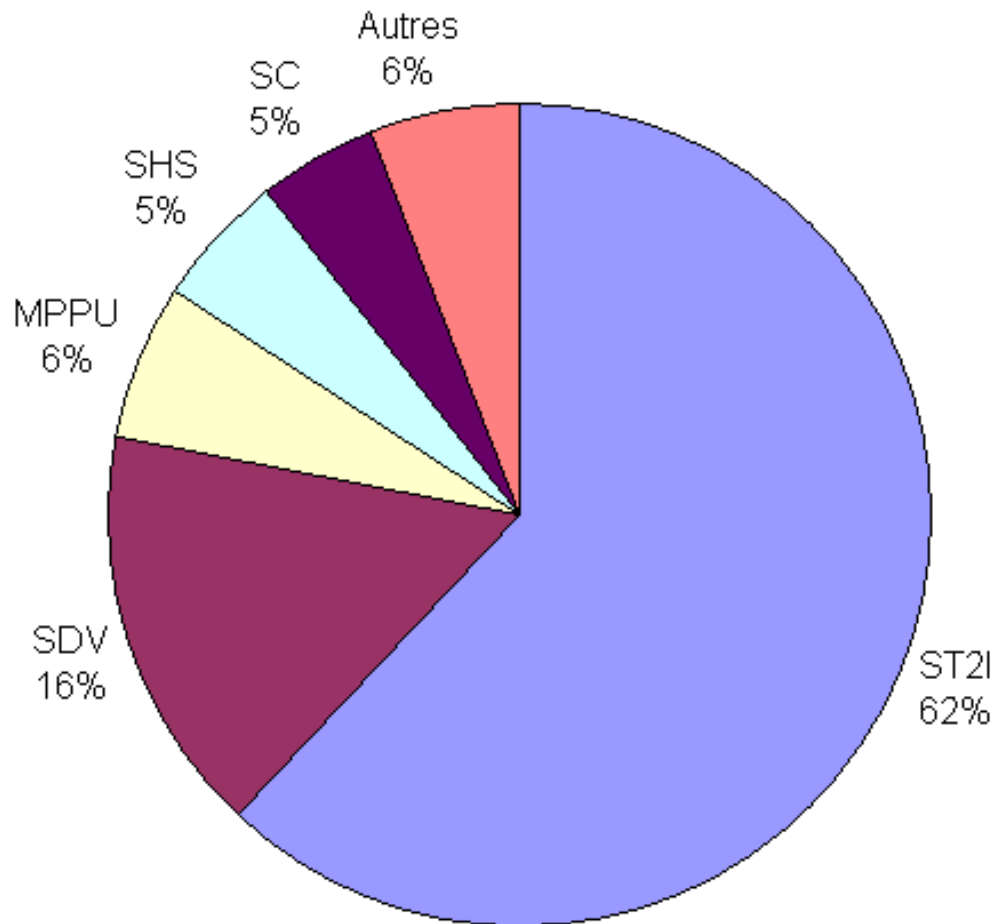
Midi-Pyr	130
Alpes	103
Paris - IdF	90
Rhône-Auvergne	52
Provence	50
Centre Est	36
Languedoc	24
Aquitaine-Limousin	20
Côte d'Azur	18
Nord- Normandie	13
Bretagne- Loire	10



O r i g i n e s



P.18



ST2I	157
SDV	41
MPPU	16
SHS	13
SC	12
Autres	15



www.cnrs.fr



MERCI DE VOTRE ATTENTION